



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

8 | 2006

Le corps du délinquant

Présentation du dossier

Sylvie Châles-Courtine



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/353>

DOI : 10.4000/rhei.353

ISBN : 978-2-7535-1646-5

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2006

Pagination : 7-14

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Sylvie Châles-Courtine, « Présentation du dossier », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 8 | 2006, mis en ligne le 06 février 2007, consulté le 04 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/353> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.353>

Présentation du dossier

Sylvie Châles-Courtine⁽¹⁾

Au moment où les médias⁽²⁾ rapportent comment un certain nombre de politiques inspirés par les plus grands spécialistes envisagent la mise en place de mesures et de systèmes permettant, par l'exploration du corps, de détecter précocement les signes précurseurs des comportements anormaux, la question du corps et de ses rapports à la délinquance apparaît plus que jamais d'actualité. Ainsi, l'utilisation de l'électroencéphalogramme pour tenter de saisir « les pensées coupables »,⁽³⁾ le recours à une série de pré-tests pour identifier dès la grossesse les « signes avant-coureurs de risques de troubles de la conduite »⁽⁴⁾ et anticiper les comportements délinquants, ou encore l'usage de la biométrie pour contrôler les accès dans les cantines, ne sont que quelques manifestations contemporaines d'une problématique qui fait du corps un des éléments centraux et récurrents des tentatives d'objectivation et de contrôle des déviances.

Ce huitième numéro de la *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière", le Temps de l'histoire* propose de mettre en perspective cette prégnance du corps, d'en décliner les formes et la nature, d'en interroger la pertinence et la redondance dans la production des savoirs, d'en questionner l'impact sur les modalités de prise en charge de la jeunesse « délinquante » au cours des deux derniers siècles.

Les historiens l'ont en effet régulièrement souligné, le corps occupe une place privilégiée et déterminante dans l'élaboration des sciences de l'homme,⁽⁵⁾ et, parce qu'il est considéré comme susceptible de révéler la « véritable » nature humaine, il joue un rôle essentiel dans la construction des savoirs sur les déviances et la criminalité. Rappelons d'ailleurs que, si les mesures⁽⁶⁾ et les prises en charge concernant « l'enfance coupable » se distinguent assez nettement dès le début du XIX^e siècle de celles destinées aux adultes, les

(1) Docteur en histoire, enseignant-chercheur au Centre interdisciplinaire de recherches appliquées au champ pénitentiaire (CIRAP) à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).

(2) De nombreux articles sont parus à ce sujet, dont Cécile Prieur, « "Le trouble des conduites" de l'enfant, concept psychiatrique discuté », *Le Monde*, 22/09/2005 ; Jacqueline Coignard, « Mobilisation contre le rapport de l'INSERM qui veut détecter les futurs délinquants chez les jeunes enfants », *Libération*, 28/02/2006 ; Martine Pérez, « Est-il possible de dépister dès l'enfance les futurs crimi-

nels ? », *Le Figaro*,
24/03/2006.

(3) Neil Davie,
« Identifier les tueurs nés »,
Le Monde diplomatique,
décembre 2002, p. 31.

(4) « Troubles des
conduites chez l'enfant et
l'adolescent », expertise
collective, INSERM,
Paris, septembre 2005.

(5) Alain Corbin, Jean-
Jacques Courtine, Georges
Vigarelo, [dir.], *Histoire
du corps*, Paris, Seuil,
2005, 3 volumes. Ainsi
que Christian Debuyt,
Françoise Digneffe, Jean-
Michel Labadie, Alvaro P.
Pires, *Histoire des savoirs
sur le crime et la peine. 1.
Des savoirs diffus au crimi-
nel-né*, Bruxelles-Paris, De
Boeck université, 1998.

(6) En particulier,
Jacques-Guy Petit, *Ces
peines obscures : la prison
pénale en France 1780-1875*,
Paris, Fayard, 1990 ;
Jacques Bourquin, « Une

histoire qui se répète, les
centres fermés pour
mineurs délinquants »,
Adolescence, 2005 ; Éric
Pierre, Marie-Sylvie
Dupont-Bouchat, [dir.],
*Enfance et justice au
XIX^{ème} siècle. Essai d'his-
toire comparée de la pro-
tection de l'enfance 1820-
1914*, Paris, PUF, 2001.

(7) Sylvie Châles-
Courtine, *Le corps crimi-
nel. Approche socio-histo-
rique des représentations du
corps des criminels*, thèse
de doctorat en histoire,
École des hautes études en
sciences sociales, février
2003, université de Paris
la Sorbonne, 565 p. Du
même auteur, « Le corps
criminel », in Bernard
Andrieu, [dir.],
Dictionnaire du corps,
CNRS, février 2006.

(8) Jacques Léonard,
*La médecine entre les
savoirs et les pouvoirs :
histoire intellectuelle et poli-
tique de la médecine
française du XIX^{ème} siècle*,

réflexions et les débats autour des auteurs de délits et de crimes empruntent, sans distinction significative, les mêmes grilles d'analyse. Ainsi, la référence au corps est un mécanisme commun à tous ceux qui s'attachent à décrypter le phénomène criminel envisagé dans son ensemble. Le désordre diffus qu'introduisent les délits et les crimes, ainsi que l'inconnu et l'incontrôlable que représentent leurs auteurs, tentent de prendre du sens, à différentes époques et sous différentes formes, dans la matérialité féconde du corps.⁽⁷⁾

Les articles développés dans ce numéro le montrent très nettement, le corps occupe une place déterminante dans l'élaboration des savoirs criminologiques, de même qu'il est au centre des initiatives qui tentent, par sa connaissance, son contrôle et sa domestication, de redresser et/ou de punir. Produit d'une histoire sociale et politique complexe, ce mécanisme qui concerne autant la jeunesse que les adultes peut s'éclaircir par l'analyse de différents éléments que nous nous proposons d'esquisser ici.

Ainsi, la présence majoritaire de médecins et d'aliénistes impliqués dans la gestion sociale et politique⁽⁸⁾ de la cité est un premier élément qui peut en partie expliquer le recours massif à l'investigation corporelle pour élucider les causes des déviations et des crimes. Pierre Cabanis l'annonce dès le début du XIX^{ème} siècle, le médecin doit être « le surveillant de la morale, comme de la santé publique ».⁽⁹⁾ Une mutation profonde des sensibilités et des pratiques à l'égard du corps s'est en effet opérée au cours des siècles précédents ; il est devenu l'objet et l'enjeu de préoccupations politiques, sanitaires et sociales qu'il convient désormais de diffuser et d'imposer au plus grand nombre.

Considéré, au nom de la métaphore organiciste,

comme fonctionnant de la même manière que le corps humain, le corps social est devenu aux yeux des médecins un objet légitime de préoccupations et d'attentions. Ceux-ci l'énoncent clairement dès la première parution des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* :

Le rôle de la médecine est « d'éclairer la moralité, de diminuer le nombre des infirmités sociales [...] Les fautes et les crimes sont les maladies qu'il faut travailler à guérir ou tout au moins à diminuer et jamais les moyens de guérison ne sont plus puissants que quand ils puiseront leur mode d'action dans les révélations de l'homme physique et intellectuel et que la physiologie et l'hygiène prêteront leurs lumières à la science du gouvernement.⁽¹⁰⁾ »

Les problèmes moraux et sociaux sont désormais lus sous la lunette des sciences de la nature, de la physiologie, de l'anatomie. Soucieux de réparer différentes injustices, de remettre de l'ordre dans la société, dans les familles, les médecins s'appliquent à détecter dans le corps des enfants les traces de la débauche de leurs parents, les signes de leur maltraitance ou de leur mauvaise éducation, d'étudier plan par plan leurs faiblesses physiques, considérées comme la traduction de leur immoralité. Le souci du corps n'est plus seulement celui d'une élite bien pensante, mais l'enjeu de la protection et de la préservation du corps social tout entier. Animés par l'idée que « l'anarchie dans l'activité du corps humain est en rapport avec l'anarchie dans le corps social »,⁽¹¹⁾ le corps malléable et fragile des enfants⁽¹²⁾ fait l'objet d'attentions renouvelées et d'actions visant la lutte contre les dégénérescences.

En effet, et c'est un élément d'explication étroitement lié au premier, les différents contributeurs aux débats sur les causes de la criminalité, les moyens de la combattre ou de la prendre en charge, baignent dans un « bouillon de culture commune », qui les conduit à considérer le corps, d'une part, comme l'étalon idéal pour étudier la nature humaine et, d'autre part, comme l'objet par lequel on peut agir pour atteindre et domestiquer l'âme humaine. Guidés par Cabanis, inspirés par la phrénologie de François-Joseph Gall, fortement imprégnés du concept de dégénérescence de Bénédicte-Augustin Morel,⁽¹³⁾ les acteurs de l'anthropologie naissante considèrent le corps comme la voie d'entrée légitime des analyses et des pratiques. Convaincus de l'existence d'un rapport inéluctable entre le physique et le moral, d'un lien entre la forme et la fonction, ils ne cessent directement ou indirectement d'interroger les liens

Paris, Aubier Montaigne, 1981, 384 p. Mais aussi, Olivier Faure, *Histoire sociale de la médecine (XVII^e-XX^e siècles)*, Paris, Anthropos, 1994.

(9) Pierre-Jean-Georges Cabanis, *Du degré de certitude de la médecine*, 3^eme éd., Paris, 1819, p. 146.

(10) *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, 1829, p. VII. Parent-Duchâtelet, Villermé, Esquirol, Marc, Orfila, Ferrus annoncent l'ambition de leurs travaux dans cette première publication.

(11) Napoléon Dally, *De la régénération physique de l'espèce humaine*, Paris, 1848, p. 24.

(12) À ce sujet, voir Georges Vigarello, *Le corps redressé*, Paris, Delage, 1978.

(13) À ce sujet, voir

Jean-Christophe Coffin, *Le corps social en accusation ; le thème de la dégénérescence en France et en Italie, 1850-1900*, thèse pour le doctorat d'histoire, université Paris VII, 1993.

(14) Félix Voisin, « Application de la physiologie du cerveau à l'étude des enfants qui nécessitent une éducation spéciale », *Journal de la Société de phrénologie de Paris*, tome I, 1832, p. 112-131. Voir aussi « Phrénologie. Organisation cérébrale défectueuse de la plupart des criminels... », *Bulletin de l'Académie royale de médecine*, séance du 5 septembre 1837.

(15) Les codes de 1791 puis de 1810 apportent des modifications importantes au système pénal français. Voir à ce sujet, entre autres, l'ouvrage très éclairant de Pierre Lascoumes, Pierre Lenoël, Pierrette Poncela, *Au nom de l'ordre, une histoire*

politique du Code pénal, Paris, Hachette, 1989 ; également Bernard Schnapper, *Voies nouvelles en histoire du droit : la justice, la famille, la répression pénale (XVIème-XXème siècles)*, Paris, PUF, 1991.

(16) Jean-Baptiste Target, « Observations sur le projet de code criminel. Théorie du Code pénal in Locré (éd.) », *La législation civile, commerciale et criminelle de la France ou Commentaire et complément des codes français*, 1827-1832, vol. XXIX, p. 2-38 (p. 7).

(17) Eugène Dally, « Considérations sur les criminels et les aliénés criminels au point de vue de la responsabilité », in Séance du 27 juillet, *AMP*, 1863, p. 274.

(18) Sylvie Châles-Courtine, « Le corps criminel. Approche socio-historique... », *op. cit.*, p. 311-316.

entre l'âme et le corps et de questionner leurs déterminations réciproques.

L'article de Christian Molaro montre, en particulier, à quel point ces paradigmes orientent fortement, au cours du XIXème siècle, les initiatives éducatives et/ou répressives. Il souligne combien la lecture biologique de la société résonne et légitime nombre de pratiques correctives et redresseuses en direction, entre autres, des classes pauvres. Rectitudes, domestications, contrôles des mouvements, contraintes et disciplines du corps se présentent en effet comme de puissants moyens de modeler les moralités et de prémunir la jeunesse des dégénérescences. Quand Félix Voisin,⁽¹⁴⁾ entre autres, ouvre à Issy-les-Moulineaux, en 1834, un institut orthophrénique, son ambition est de prévenir la délinquance en prenant en charge, dans un établissement spécialisé, des enfants sélectionnés à partir de critères phrénologiques, ce diagnostic anatomo-phrénologique devant permettre d'évaluer le degré de leur responsabilité ainsi que leur capacité à accéder à une peine « utile », et d'anticiper sur leurs chances de réadaptation. On le voit ici, et les différentes contributions en proposent une variété d'illustrations, l'étude de l'organisation physique, le repérage d'indices somatiques sont source à la fois d'initiatives pédagogiques, de pratiques correctives, éducatives et/ou coercitives, et d'orientations de décisions judiciaires.

Le recours au corps comme outil d'intelligibilité des comportements (a)sociaux est d'autant plus pressant que, dès le début du XIXème siècle, de nouvelles formes de pénalité⁽¹⁵⁾ rendent l'accumulation de savoirs sur l'individu indispensable à la gestion et à la défense de l'ordre social :

« Comme la loi ne peut distinguer les individus par leur caractère et leurs penchants, c'est l'état des per-

sonnes et la nature des crimes qui, renseignant le principe de l'action, doivent servir à diriger la détermination des peines. »⁽¹⁶⁾

Le corps est dès lors convié à mettre à jour la réalité des penchants criminels, à éclairer la justice pour déterminer la mesure de la peine. Et si l'ambition originelle des réformateurs du système pénal fut bien d'adoucir les peines et d'abolir les châtiments corporels et les supplices, l'exemple sinistre des « boîtes à horloge » du Bicêtre rouennais rapporté par Jean-Claude Vimont confirme combien la prison et les dispositifs correctifs concernent le corps lui-même et s'adressent à lui. Isolements, silences contraints, rations alimentaires, « sanctions normalisatrices » sont autant d'instruments au service de « l'anatomie politique du corps » qu'évoquait Michel Foucault dans ses précieuses analyses.

La légitimité du corps pour situer l'individu sur la scène sociale s'enracine au cours du siècle, sans jamais être réellement démentie :

« [...] pour évaluer la nature et comprendre les comportements humains, c'est évidemment aux dispositions organiques, au tempérament, aux instincts pervers qu'il faut s'adresser. Le coupable en un mot c'est l'organisme entendu, c'est l'être matériel, c'est le corps. »⁽¹⁷⁾

L'étude historiographique de la délinquance juvénile en Angleterre, présentée par Neil Davie, montre combien l'étude de la criminalité en Europe emprunte aux sciences naturelles, biologiques et médicales leur grille de lecture. Même quand les analyses⁽¹⁸⁾ se réclament d'un courant mettant l'accent sur le milieu social comme facteur de délinquance, c'est pour mieux signifier les désordres qu'il introduit dans l'équilibre naturel du corps et de ses inclinations :

« [...] nous allons voir que dans la plupart des cas, les causes de tous ces délits se trouvent dans la constitution physiologique ou psychologique de l'enfant. Et pour les cas où les causes paraissent être sociales, il y a lieu de se demander si ces causes sociales ne se résolvent pas pour ce qui touche ces questions, dans des causes psychophysiologiques. »⁽¹⁹⁾

Le célèbre « criminel type » de Cesare Lombroso n'est que la figure excessive de la démarche de nombre de ses contemporains, qui tentent tour à tour de cerner la physionomie spéciale des délinquants, de dégager les traits qui leur sont communs et leurs caractéristiques.⁽²⁰⁾ Pour les criminologues, rivés aux mesures et aux observations des corps, il s'agit non seulement d'identi-

(19) Louis Albanel, « L'organisation de la prophylaxie de la criminalité juvénile », *AAC*, 1906, p. 432.

(20) Voir, par exemple, l'étude de Henri Joly qui s'applique à comparer le portrait de jeunes criminels à chacune de leurs arrestations : « Les jeunes criminels parisiens », *AAC*, 1890, p. 400.

(21) Joseph Reinach, *Les récidivistes*, Paris, éd. Charpentier, 1882.

(22) À ce sujet, voir Marie-Sylvie Dupont-Bouchat, « Incorrigible ou incorrigés ? Récidive et délinquance juvénile (1878 -1912) », in Françoise Briegel, Michel Porret, [textes réunis par], *Le criminel endurci, récidive et récidivistes du Moyen Age au XX^{ème} siècle*, éditions Droz, Genève, 2006.

(23) L'anthropométrie judiciaire développée par Alphonse Bertillon en sera un des outils.

(24) Sylvie Châles-Courtine, « Le corps criminel. Approche socio-historique... », *op. cit.*, p. 405-419.

(25) Pierre Cannat, *La prison école*, Paris, Recueil SIREY, 1955, p. 89.

(26) Un esprit sain dans un corps sain.

(27) Gilles Bonnet, *Précis d'autosuggestion volontaire*, Paris, J. Roussel, 1910.

(28) *500 jeunes délinquants. Résultats d'une pré-enquête sur les facteurs de la délinquance juvénile*, Centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée (CFRES), Vauresson, 1963. Voir aussi *Le rôle des activités physiques dans la rééducation des jeunes délinquants*,

Comité de l'éducation extra-scolaire, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1965 ; Georges Durand, *L'éducation physique et les sports dans la rééducation des jeunes délinquants*, Paris, Cujas, 1967 ; Pierre Ceccaldi, *Le rôle de l'éducation physique et sportive dans le traitement des délinquants*, ministère de la Justice, 1968.

(29) Sylvie Châles-Courtine, François Courtine, « Le sport comme outil d'intégration : les attendus de la performance dans le champ de la marginalité », in *Du stade au quartier*, Paris, Syros, 1993, p. 141-147.

fier les délinquants, c'est-à-dire d'énoncer leur spécificité anatomique, physiologique et physionomique, mais également de dire quelles formes les différents délits et crimes donnent au corps.

Les enjeux d'une telle quête sont nombreux, mais la lutte contre la récidive, définie dans les années 1880 comme la plus vaste « gangrène criminelle »,⁽²¹⁾ accentue la tendance à médicaliser la délinquance juvénile⁽²²⁾ et contraint à élaborer des critères fiables de reconnaissance des populations considérées comme dangereuses.⁽²³⁾ Dans cette perspective, le corps est non seulement considéré comme porteur d'indices, mais également comme étant l'empreinte de l'individu, l'outil essentiel à l'identification. Il s'agit alors de transformer les signes du corps en moyen de reconnaissance et de faire d'eux un signal. Signaux qui doivent également permettre d'améliorer avantagement le suivi et l'orientation de chaque enfant trié selon les diagnostics appuyés. La contribution de Mariama Kaba et de Joëlle Droux montre d'ailleurs qu'un consensus s'établit, dès le début du XX^{ème} siècle, entre médecins et magistrats, pour considérer ces données somatiques utiles pour orienter tantôt la cure, tantôt la peine.

Et si les problématiques autour du délinquant s'élargissent et se diversifient au cours du siècle, si les facteurs anatomiques et/ou physiologiques semblent s'affaiblir au profit d'hypothèses psychologiques considérées progressivement comme plus pertinentes, l'attention aux signes du corps reste, dans les faits,⁽²⁴⁾ un point essentiel pour explorer les âmes et les consciences délinquantes. L'émergence, après 1945, des centres d'observation pour mineurs, condense et exacerbe, d'une certaine manière, les problématiques que recouvre le corps

dans l'appréhension et la gestion de la délinquance. Objet et enjeu de ces centres, l'observation du corps est, comme le développe Jean-Pierre Jurmand, l'outil « providentiel » et essentiel pour déchiffrer l'intériorité du jeune mineur ; elle permet de relever, avec méthode et rigueur, l'ensemble des indices susceptibles de révéler sa « véritable nature », de décrypter sa personnalité et d'évaluer « objectivement » son potentiel de réadaptation :

« On a pu dire que l'observation est la découverte d'un homme. Partie d'un mécanisme de dissociation de l'individu pour aboutir à la fois à une reconstitution finale, elle est à la fois analyse et synthèse. L'observation est indispensable dans la mesure où l'on veut utiliser la peine à des fins thérapeutiques, afin de déterminer de quels traitements relève le délinquant. »⁽²⁵⁾

À la croisée de la volonté de savoir, de la nécessité de pouvoir et de contrôler, l'identification anatomo-biologique offre ainsi une assise tangible et rationnelle aux comportements asociaux, comme elle permet de moduler et/ou de justifier les modes de leurs traitements.

Aussi, l'histoire des pédagogies corporelles est-elle un révélateur performant de ces différents mécanismes. En s'intéressant à un précurseur de l'éducation physique, Jean Saint-Martin rappelle combien le célèbre adage *mens sana in corpore sano*⁽²⁶⁾ détermine et guide nombre d'initiatives à l'égard de l'enfance irrégulière. Considérée non seulement comme un puissant moyen de fortifier la jeunesse, de résister aux influences néfastes du milieu, de cultiver une hygiène physique et morale, de domestiquer les comportements, l'éducation du corps est envisagée, au cours du XX^e siècle, comme un outil permettant aux pratiquants de devenir « quelqu'un ».⁽²⁷⁾ Elle occupe une place prépondérante⁽²⁸⁾ dans le traitement de la délinquance jusque dans les années 1970-1980, tant l'équilibre du corps est considéré comme une voie d'accès possible vers la « rédemption sociale »,⁽²⁹⁾ tant les vertus d'un corps sain et exercé sont espérées dans l'âme du pratiquant assidu et inséré.

Nous refermons ce dossier par la perspective riche et stimulante qu'ouvre Myriam Bendhif-Syllas en proposant d'explorer les productions littéraires de trois anciens colons, dont Jean Genet. Indispensables pour saisir les représentations sociales, les textes littéraires sont en effet des sources très bavardes pour accéder par l'imaginaire à l'histoire d'individus et de groupes sociaux. Leur étude permet ici non seulement de mettre en évidence la place impor-

(30) À ce sujet, voir Enrico Ferri, *Les criminels dans l'art et la littérature*, Félix Alcan, 1897 ; Joachim Linder, « Les images du crime entre littérature et justice », *Déviance et société*, 1994, vol. 18, n° 2, p. 171-187 ; Franck Évrard, *Faits divers et littérature*, Paris, Nathan, 1997. On peut également consulter les actes du colloque international « Crimes et criminels dans la littérature française », 29 novembre 1990-1er décembre 1990, université Jean Moulin, Lyon 3, Cédic.

(31) Voir Gilles Boetsch, Dominique Chev , *Le corps dans tous ses  tats. Regards anthropologiques*, Paris, CNRS, 2002, p. 8.

(32) Jean Genet, *Haute surveillance*, Paris, Gallimard, 1949.

tante du corps⁽³⁰⁾ dans la fabrique des figures criminelles, mais  galement son r le essentiel pour analyser les rapports sociaux. Ainsi, parce que le corps est le r f rent premier des identit s,⁽³¹⁾ la construction de l'alt rit  tire toute sa force de sa puissance  vocatrice ; ses mises en sc ne participent   la fabrication de l'opinion et facilitent la diffusion des codes et l'imposition des normes. Ce qui faisait  crire   Jean Genet en 1949 : « Avec une gueule pareille, m me innocent on me croit coupable. »⁽³²⁾